

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Mardi, 19 avril 2011, 11h00

Beaulieu, Centre de Congrès et d'Expositions
Av. des Bergières 10, CH-1004 Lausanne

Adecco Group

Ouverture des portes : 10h15

Début de la réunion : 11h00





Patrick De Maeseneire
CEO



Rolf Dörig
Président du Conseil d'administration

Chers actionnaires,

Dans la présente lettre d'invitation nous vous prions de trouver les détails concernant l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 avril 2011 de notre société. Des informations complémentaires sont contenues dans le rapport de gestion 2010 qui peut être commandé en utilisant le formulaire prévu. Le rapport est également disponible sur le site internet de la société (www.adecco.com).

Nous serions très heureux si vous participiez personnellement ou, le cas échéant, par procuration à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pour y exercer vos droits de vote.

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre société.

Avec nos salutations les meilleures,

Rolf Dörig
Président du Conseil d'administration

Patrick De Maeseneire
CEO

Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Adecco S.A.

Mardi, 19 avril 2011, 11h00

Beaulieu, Centre de Congrès et d'Expositions

Av. des Bergières 10, CH-1004 Lausanne

Ouverture des portes : 10 h 15

Début de la réunion : 11 h 00

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration :

1. Rapport de gestion 2010

1.1. Approbation du rapport de gestion 2010

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion 2010, composé du rapport annuel, des comptes annuels d'Adecco S.A. et des comptes de groupe pour l'exercice 2010.

1.2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2010

Le Conseil d'administration propose de confirmer le rapport de rémunération pour l'exercice 2010¹ par un vote consultatif.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2010 et versement d'un dividende

Explications: Depuis le 1^{er} janvier 2011, le droit fiscal en Suisse permet le versement d'un dividende sans taux de l'impôt anticipé de 35% si le dividende provient des réserves issues d'apports en capital. Le Conseil d'administration propose de transférer le montant en question des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et de distribuer un dividende (ordre de jour no. 2.2.). Par conséquent, l'emploi du bénéfice 2010 sera reporté (ordre de jour no. 2.1.).

Au 31 décembre 2010, le montant présumé du dividende était d'environ 192 millions CHF.

Le montant total du dividende résultera de la multiplication du dividende par action par le nombre d'actions en circulation au jour de référence du dividende (2 mai 2011). Jusqu'à cette date, le nombre d'actions peut évoluer.

¹ Cf. Annual Report 2010, section «Remuneration Report».

2.1. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2010

Le Conseil d'administration propose de reporter l'emploi du bénéfice 2010.

2.2. Allocation des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et versement d'un dividende

Le Conseil d'administration propose de transférer le montant total du dividende des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et de distribuer un dividende de CHF 1.10 par action nominative d'une valeur nominale de CHF 1.00. Les actions détenues par l'entreprise ne génèrent pas de dividende.

3. Décharge du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2010.

4. Élection au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de M. Jakob Baer, de M. Rolf Dörig, de M. Alexander Gut, de M. Andreas Jacobs, de M. Thomas O'Neill, de M. David Prince et de Mme Wanda Rapaczynski comme membres du Conseil d'administration, pour une nouvelle durée de fonction d'une année prenant fin à la prochaine Assemblée générale ordinaire. Mme Judith A. Sprieser et M. Francis Mer ne se représentent pas à l'élection. Le Conseil d'administration propose également l'élection de M. Didier Lamouche² comme membre du Conseil d'administration, pour une durée de fonction d'une année prenant fin à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection d'Ernst & Young S.A., Zurich, comme organe de révision pour l'exercice 2011.

2 Cf. la biographie courte à la fin de cette invitation.

Documentation, participation et représentation

Le rapport de gestion 2010, le rapport de l'organe de révision, les statuts ainsi que la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec l'ordre du jour et les propositions peuvent être consultés dès le 25 mars 2011 auprès d'Adecco S.A., c/o Adecco Ressources Humaines S.A., rue des Fontenailles 16, CH-1005 Lausanne, et auprès du siège statutaire à Chésereux. Les actionnaires peuvent aussi commander un exemplaire du rapport de gestion 2010 (en anglais). Le rapport de gestion 2010 et la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec l'ordre du jour et les propositions sont en outre disponibles sur le site internet d'Adecco (www.adecco.com et www.agm.adecco.com).

Les actionnaires inscrits au registre des actions au 16 mars 2011 recevront par poste la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec un bulletin-réponse. Les actionnaires inscrits après le 16 mars 2011 mais avant le 13 avril 2011 recevront la convocation après leur inscription au registre des actions. Le registre des actions sera bloqué du 13 avril 2011 au 19 avril 2011 (inclus). Seuls les actionnaires inscrits au 12 avril 2011 à 17 h 00 (jour de référence) avec droit de vote seront habilités à disposer du droit de vote à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ou à désigner un représentant. Les actionnaires qui ne sont pas enregistrés, mais qui souhaitent participer et disposer du droit de vote à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ou désigner un représentant, sont priés de prendre contact avec leur banque afin de requérir leur inscription à bonne date au registre des actions.

Le bulletin-réponse joint à la convocation permet de commander la carte d'admission ou de mandater un représentant à l'exercice des droits de vote lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires (voir ci-dessous). Les actionnaires sont priés de retourner le bulletin-réponse à Adecco S.A., c/o ShareCommService AG, Europastrasse 29, CH-8152 Glattbrugg, le plus vite possible, de manière à recevoir la carte d'admission et/ou le rapport de gestion 2010 par la poste. Si la date de réception du bulletin-réponse ne permet plus l'envoi par la poste, les cartes d'admission seront déposées au contrôle d'accès. Les cartes d'admission seront envoyées au plus tôt le 4 avril 2011.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires peuvent se faire représenter comme suit :

- Par un tiers muni d'une procuration écrite. L'actionnaire doit à cet effet commander une carte d'admission, remplir le volet concernant la procuration et remettre cette carte d'admission au tiers mandaté;
- Par le représentant indépendant M. Andreas G. Keller, avocat, Case postale 2924, CH-8021 Zurich. Les actionnaires qui souhaitent donner procuration au représentant indépendant doivent remplir le bulletin-réponse en conséquence (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'admission). Pour des instructions particulières, les actionnaires sont priés d'utiliser le formulaire figurant au dos du bulletin-réponse. Sauf instruction contraire, le représentant indépendant votera conformément aux propositions du Conseil d'administration;

- Par Adecco S.A. (représentation par un organe de la société). Les actionnaires qui souhaitent donner procuration à Adecco S.A. doivent remplir le bulletin-réponse en conséquence (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'admission). Adecco S.A. votera toujours conformément aux propositions du Conseil d'administration. Si l'actionnaire souhaite voter différemment, il est prié de mandater le représentant indépendant ou un tiers. Les bulletins-réponse qui contiennent des instructions autres que celles de suivre les propositions du Conseil d'administration seront transmises au représentant indépendant;
- Par la banque dépositaire. L'actionnaire est prié de prendre contact avec sa banque dépositaire.

Les banques dépositaires, au sens de l'art. 689d al. 3 CO, et le représentant indépendant sont priés d'indiquer dès que possible à Adecco S.A. le nombre d'actions qu'ils représentent, mais au plus tard à 10 h 15 le jour de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, au contrôle d'accès.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires sera à la disposition des participants dès le 10 mai 2011 auprès d'Adecco S.A., c/o Adecco Ressources Humaines S.A., rue des Fontenailles 16, CH-1005 Lausanne.

Le Conseil d'administration

Biographie courte de M. Didier Lamouche

Didier Lamouche (1959) est citoyen français. Il a obtenu un doctorat en technologie des semi-conducteurs de l'École Centrale de Lyon en France. Depuis janvier 2011 il occupe les postes de Chief Operating Officer et de Vice-Président du Comité Stratégique de STMicroelectronics, une entreprise spécialisée dans le développement et la fabrication de produits semi-conducteurs basée à Genève (Suisse). Didier Lamouche a été membre du Conseil d'administration de STMicroelectronics de 2006 à 2010. De 2005 à 2010 il a occupé

le poste de Président-Directeur général du Groupe Bull, une entreprise mondiale dans le domaine informatique, basée en France. De 2003 à 2005 il a occupé le poste de Vice-Président Worldwide Semiconductor Operations chez IBM, ayant préalablement été le CEO d'Altis Semiconductor, une co-entreprise d'IBM et d'Infineon. Didier Lamouche a siégé en tant que membre non-exécutif au conseil d'administration de diverses entreprises cotées et non cotées.

